



## **PROCÈS VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL** **DU 11 AVRIL 2024 À 18H30**

Date de la convocation : **05 avril 2024**

### **Membres Présents : 10**

M. Pascal RIVEAU, Maire, *Président de séance*,  
Mme Patricia FONTANEAU, *adjointe au maire*,  
M. Joël BEDIS, *adjoint au maire*,  
Mme Véronique MITRASOUF, *adjointe au maire*,  
M. Cyrille FORMANTIN, *conseiller municipal*,

M. Ludovic CARTEAU, *conseiller municipal*,  
Mme Sylvie HOFMAN, *conseillère municipale*,  
Mme Katia TAUZIÈDE, *conseillère municipale*,  
M. Benoît VIELET, *conseiller municipal*,  
Mme Judicaël SENEZE, *conseillère municipale*,

### **Membres Excusés : 04**

M. Max PAYET, *conseiller municipal*,  
M. Mickaël VEYSSIÈRE, *conseiller municipal*,

M. Benoît DUPONT, *conseiller municipal*  
M. Pierre NAVARRO, *conseiller municipal*,

### **Pouvoir Donné : 02**

M. Benoît DUPONT a donné pouvoir à M. Joël BEDIS  
M. Mickaël VEYSSIÈRE a donné pouvoir à M. Cyrille FORMANTIN

*Retard : arrivée de mr Benoît Vilet à 20h12 - au cours de l'affaire n°08 -*

***Mr Ludovic CARTEAU et Mme Patricia FONTANEAU sont nommés secrétaires de séance***

L'an deux mil vingt quatre, le onze avril, le Conseil Municipal de la Commune de Saint Androny dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur le Maire, Pascal RIVEAU.

Monsieur le Maire soumet au vote le procès verbal de la séance du 06 février 2024 et 20 mars 2024.  
Celui-ci est approuvé à l'**unanimité** des membres présents.

Il est ensuite procédé à l'examen des affaires inscrites à l'ordre du jour.  
Monsieur Riveau excuse madame METOUT, conseillère au décideurs locaux, qui a eu un empêchement et qui de ce fait ne pourra pas présenter la faisabilité du projet de la Maison Dartier.

### **AFFAIRE N° 1 : FONGIBILITÉ DES CRÉDITS**

*(délib. 062024)*

***Rapporteur : Monsieur Pascal RIVEAU, maire***

L'instruction comptable et budgétaire M57 permet d'avoir plus de souplesse budgétaire du fait qu'elle autorise le Conseil Municipal à déléguer au Maire la possibilité de procéder à des mouvements de crédits de chapitres à chapitres, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7.50% du montant réelles de chaque sections.

Le Conseil accepte à l'unanimité le principe

**VOTE : 11 POUR - 0 CONTRE - 0 ABSTENTION**

**DÉCISION VALIDÉE À L'UNANIMITÉ**

### **AFFAIRE N° 2 : VOTE COMPTE DE GESTION 2023**

*(délib. 072024)*

***Rapporteur : Monsieur Pascal RIVEAU, maire***

Monsieur Riveau présente à l'assemblée le Compte de Gestion de l'année 2023 qui a été dressé par Monsieur JEANROY, Comptable de du SCG de St André de Cubzac, en tous points, identique au Compte Administratif.

Il demande l'approbation du Conseil Municipal :

**VOTE : 11 POUR - 0 CONTRE - 0 ABSTENTION**  
**DÉCISION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**AFFAIRE N° 3 : VOTE COMPTE ADMINISTRATIF 2023**

(délib. 082024) *Rapporteur* : Monsieur Joël BEDIS, adjoint, doyen de l'assemblée

Après avoir procédé au décompte des différents chapitres du compte administratif, monsieur le maire répond aux questionnements de certains élus.

Les résultats se décomposent ainsi :

INVESTISSEMENT : Recettes : ..... 137.482,17€ / Dépenses : ..... 145.230,69 €

FONCTIONNEMENT : Recettes : ..... 572.957,96 € / Dépenses : ..... 469.478,11 €

Après que monsieur le Maire se soit retiré de la salle, monsieur Joël BÉDIS propose à l'assemblée de passer au vote du Compte Administratif 2023.

**VOTE : 10 POUR - 0 CONTRE - 0 ABSTENTION**  
**DÉCISION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**AFFAIRE N° 4 : VOTE AFFECTATION 2023**

(délib. 092024) *Rapporteur* : Monsieur Pascal RIVEAU, maire

Monsieur le Maire présente l'affectation du résultat qui résulte du Compte Administratif voté précédemment. Il se décompose ainsi :

☞ 45.578,56 € en besoin d'investissements au compte 1068,

☞ Le report en fonctionnement de 407.333,47 €, à porter au compte 002.

☞ - 85.303,46 € en 001, solde d'exécution d'investissement.

**VOTE : 11 POUR - 0 CONTRE - 0 ABSTENTION**  
**DÉCISION VALIDÉE À L'UNANIMITÉ**

**AFFAIRE N°5 : DÉLIBÉRATION VOTE DES SUBVENTIONS COMMUNALES 2024**

(délib. 102024) *Rapporteur* : Monsieur Pascal RIVEAU, maire

Monsieur le Maire énumère l'ensemble des subventions qui ont été accordées l'an passé. Les montants versés les années précédentes seront conservés. Il est demandé à monsieur Carreau de ne pas participer au vote du fait de son implication au sein d'une association afin d'éviter tous conflits d'intérêt.

Il est proposé qu'une enveloppe globale de 5000€ soit prévue au compte 65748 - subventions communales, pour palier aux éventuelles demandes qui pourraient être faites dans le courant de l'année 2024.

**VOTE : 10 POUR - 0 CONTRE - 0 ABSTENTION**  
**DÉCISION VALIDÉE À L'UNANIMITÉ**

**AFFAIRE N°6 : DÉLIBÉRATION SUBVENTION FDAEC 2023**

(délib. 112024) *Rapporteur* : Monsieur Pascal RIVEAU, maire

Monsieur le Maire présente les modalités de calcul du Fonds Départemental d'Aides à L'Équipement des Collectivités. La répartition de cette subvention se fait selon des règles communes tenant compte de la population de la commune et de divers ratios tels que l'effort fiscal et de divers indices de revenus de la commune. Elle aide les communes à la réalisation de travaux de construction, de rénovation sur bâtiments communaux, de voirie ou d'acquisition de matériel. Cette année, elle servira à financer une partie des travaux réalisés pour la pose des panneaux photovoltaïques à la mairie et à l'école. Elle représente la somme de 3.805,70€.

**VOTE : 11 POUR - 0 CONTRE - 0 ABSTENTION**  
**DÉCISION VALIDÉE À L'UNANIMITÉ**

**AFFAIRE N°7: DÉLIBÉRATION VOTE TAUX DES 3 TAXES**

(délib. 122023) *Rapporteur* : Monsieur Pascal RIVEAU, maire

Monsieur Riveau présente à l'assemblée les prévisions des bases ainsi que l'évolution des taux départementaux et nationaux. Il invite tous les élus à se prononcer sur la possibilité d'augmenter les taux actuels. Après concertation, il est décidé de voter les taux suivants :

- des taxes foncières sur le bâti : 34,40 % - le non-bâti : 48,51 %

ainsi que le taux de la taxe d'habitation sur les maisons secondaires à 14,93 %.

**VOTE : 11 POUR - 0 CONTRE - 0 ABSTENTION**  
**DÉCISION VALIDÉE À L'UNANIMITÉ**

Arrivée de monsieur Vilet à 20h12

**AFFAIRE N°8 : DÉLIBÉRATION VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2024**

(délib. 132024) *Rapporteur* : Monsieur Pascal RIVEAU, maire

Monsieur le Maire présente le budget 2024 : les chapitres sont énumérés les uns après les autres.

L'équilibre entre les 2 sections est présent :

**INVESTISSEMENT**

Dépenses 335.318,51 €  
Recettes 335.318,51 €

**FONCTIONNEMENT**

Dépenses 878.883,47 €  
Recettes 878.883,47 €

**VOTE : 12 POUR - 0 CONTRE - 0 ABSTENTION**

**DÉCISION VALIDÉE À L'UNANIMITÉ**

**AFFAIRE N°9 : DÉLIBÉRATION ZONE ACCÉLÉRATION ÉNERGÉTIQUE**

(délib. 142024)

*Rapporteur : Monsieur Pascal RIVEAU, maire*

Monsieur le Maire présente le projet d'intégration des zones d'accélération énergétiques sur notre territoire . Après concertation, il est proposé au Conseil Municipal de statuer sur le projet et d'autoriser la transmission auprès du référent préfectoral toutes les démarches.

**VOTE : 12 POUR - 0 CONTRE - 0 ABSTENTION**

**DÉCISION VALIDÉE À L'UNANIMITÉ**

**AFFAIRE N°10 : PROMOTION INTERNE AGENT DE MAITRISE**

(délib. 152024)

*Rapporteur : Madame Patricia FONTANEAU, 1ère adjointe*

Un agent technique a émis le souhait de voir évoluer sa carrière et donc de passer en catégorie B. Après renseignements pris auprès du CDG33, il aurait la possibilité de rester en catégorie C et de passer au grade d'agent de maîtrise territorial.

Il est demandé au Conseil Municipal de statuer sur cette demande et donc l'ouverture de ce poste.

**VOTE : 12 POUR - 0 CONTRE - 0 ABSTENTION**

**DÉCISION VALIDÉE À L'UNANIMITÉ**

**QUESTIONS DIVERSES**

- ☞ Monsieur Riveau rappelle aux élus que les élections européennes se dérouleront le dimanche 09 Juin.
- ☞ Il est rappelé également qu'une journée pêche à la crevette sera organisée au port de la Belle Étoile le samedi 08 juin en compagnie des élus de la commune de Val de Livenne .
- ☞ Monsieur Vielet propose de programmer une journée sortie sur le banc de sable le samedi 25 Mai est retenu.
- ☞ Monsieur Bédis fait part à l'assemblée que la commune a réceptionné les panneaux STOP afin qu'ils soient installés à l'intersection de la route de Guillot et celle de la Route des Vignes.

*La séance est levée à 20h45*

**Les Secrétaires de séance**  
*Mme Fontaneau / Mr Carteau*

**Le Maire**  
**Mr Pascal RIVEAU**